

# Compte rendu Réunion publique d'information 23 septembre 2020



Début Réunion 18h10 en présence du Maire

La Réunion publique d'information était inscrite sur:

## La protection du cadre de vie et de la qualité de vie à La Croix Valmer et dans un cadre plus large le Golfe de Saint Tropez.

Avec un point des grands dossiers en actualités traités par la Commune :

- \*le PLU et les mesures retenues par la commune pour la protection des espaces naturels ou construits au travers du règlement.
- \*l'Aménagement du cœur de ville
- \*le secteur Gigaro
- \*Pardigon et le secteur débarquement

Et un dossier sensible que porte l'Association :

\*le problème du survol des hélicoptères et la multiplication des hélisurfaces à La Croix Valmer et dans un cadre plus large dans le Golfe de Saint Tropez

Cette Réunion publique d'information a rassemblé un public important (plus de 100 personnes) qui s'est beaucoup exprimé lors des débats. Le titre de l'article de var matin du 30/09 illustre l'ambiance.



**La projection d'une vidéo prise lors d'un atterrissage d'hélicoptère à la Villa Louise avec le son réel émis par l'appareil a donné l'introduction du sujet affiché pour les hélicoptères !**

### Le PLU et son avancement.

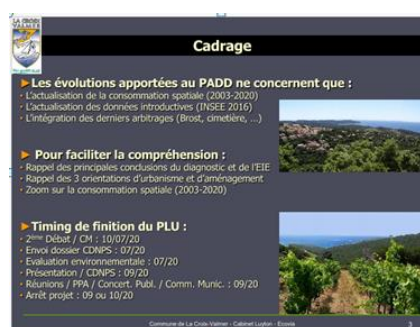
La délibération du Conseil municipal qui avait arrêté la révision du PLU à la séance du Conseil du 25/11/2011 a été projetée pour avoir les points de la révisions et indiquer les lignes (en gras) qui feront l'objet de débats.

- 1-Définition des périmètres des fenêtres de constructibilité autour des habitations existantes sur les terrains classés en EBC.
- 2-Mise en compatibilité des documents au regard des dernières évolutions législatives et règlementaires
- 3-Déclassement d'EBC par une mise en compatibilité avec la destination du zonage.
- 4-Corrections des scories du règlement.

- 5-**Réflexion sur l'aménagement du centre urbain du village**
- 6-**Mise en cohérence du PLU avec le schéma d'aménagement de Pardigon**
- 7-Ajustement du zonage Nc.
- 8-Modification du zonage de la déchetterie.
- 9-Définir un lieu d'implantation pour un cimetière.
- 10 -**Mise à jour des coupures d'urbanisation, notamment prise en compte du jugement du TA de Toulon en date du 2 juillet 2009 portant sur la coupure d'urbanisation du Vergeron.**

Avec un rappel des documents constituant le dossier Plan Local d'Urbanisme (PLU)

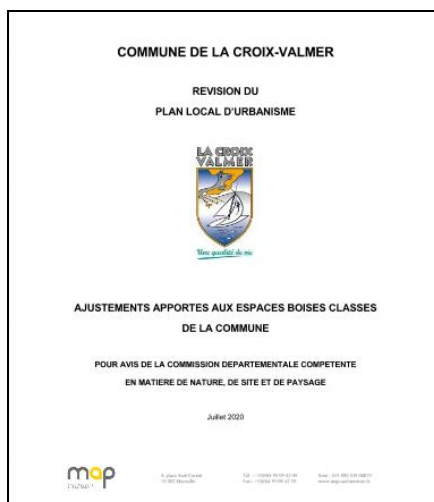
- Le rapport de présentation
- Le rapport d'aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Le zonage et les documents graphiques du règlement
- Le règlement
- Les annexes



Le Maire a indiqué que le document **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** pièce n° 2 du PLU (ci-dessus) a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal le 10 Juillet 2020.

Il a ensuite précisé que le dossier « **Ajustement apportés aux Espaces Boisés Classés (EBC)** » a été présenté le 16/09/2020 devant la **Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS)** en indiquant que le Président de l'ASSCV est membre de cette commission.

Il a mentionné que le dossier comporte le déclassement des zones EBC appartenant à la zone centrale du schéma d'aménagement de Pardigon, le déclassement d'une zone boisée en face du stade pour le nouveau cimetière paysager et le déclassement d'un espace boisé pour agrandir la zone artisanale « Le Gourbenet », L'équilibre a été compensé par le classement EBC d'autres zones.



Le Maire pense que par rapport à l'audition le dossier devrait avoir un avis favorable.

Le Président de l'ASSCV a rappelé que lors de cette Commission, il a fait remarquer que la Commune n'avait pas pris en compte la coupure d'urbanisation du Vergeron bien que cela ait été une obligation dans la révision (voir point 10 de la liste des points de révision).

Le Maire a indiqué que le PLU devrait être approuvé courant 2021, d'où un décalage par rapport au timing annoncé sur le document du PADD qui indique fin 2020.

### **Les travaux dans le secteur Gigaro**



Suite aux interrogations sur certains « bruits » concernant ce secteur, le Maire a apporté des précisions en réponse aux inquiétudes exprimées par de nombreux participants:

- Les cessions successives intervenues depuis dix ans avec l'intervention de monsieur Guth et finalement de monsieur Weill n'ont pas comporté de modification à la vocation de ces terrains et au volume des constructions.
- Les projets en cours portent sur l'aménagement des constructions actuelles dans le respect des prescriptions de la bande des 100 mètres et des espaces proches du rivage.
- La vocation de l'école de voile, ouverte à tous, demeure inchangée.
- La création d'un ponton n'est pas envisageable.
- Le parking Saint Michel ne sera pas agrandi.
- La somme qui aurait été attribuée à ces travaux est plus utile pour des aménagements pour casser la houle et éviter l'érosion des plages.
- Concernant les courses de voitures sur la D93, cette voie n'est pas de ma compétence mais de celle de la gendarmerie.

### **L'aménagement du cœur de village**



Le Maire a fait le point sur l'évolution du programme et sur ses orientations :

- Le parking est important pour la fréquentation et la vie future du village. Des contretemps sont survenus dans sa réalisation, les travaux devraient commencer dernier trimestre 2022 et se terminer fin 2023.
- Le programme d'aménagement du centre autour d'une coulée verte est conduit en relation avec l'Etablissement Public Foncier PACA. Il devra comporter 30% de logements sociaux. Plusieurs axes sont à prendre en compte:
  - Une résidence adaptée pour des personnes âgées qui rencontrent des difficultés dans une vie isolée dans leur résidence dans une villa située loin du village.
  - Un programme qui récupère les terrains occupés par la poste et permet l'aménagement de locaux administratifs nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

Le Maire a évoqué la difficulté rencontrée par l'ensemble des Communes du Golfe par le départ des médecins généralistes : à la Croix leur nombre est passé de 4 à 3 puis 2 médecins généralistes et bientôt 1. L'enjeu est de développer un programme incitatif, cabinet et habitat, pour inciter de jeunes médecins à s'installer dans nos communes en exercice libéral traditionnel. Il a fait référence au programme mis en place par la commune voisine de Ramatuelle, qui peine cependant à la venue de candidats.

### Survol de la commune par les hélicoptères



L'ASSCV a indiqué au Maire que suite aux nombreux mouvements observés le samedi 10 juillet elle avait saisi le Sous-préfet des nuisances provoquées par l'intensité des vols au-dessus de la Commune. Le Sous-préfet a demandé à la gendarmerie de l'air de voir le problème avec le Président. Après un contact téléphonique pour préciser le problème, la gendarmerie de l'air a interpellé les sociétés d'hélicoptères. Suite à cette intervention le trafic s'est un peu calmé pendant quelques jours!

Le Maire a mentionné que La Croix Valmer n'est pas concernée par l'arrêté du Préfet qui précise chaque été les mouvements sur le Golfe de St Tropez, seules les communes de Ramatuelle, Gassin, Saint Tropez, Grimaud et Cogolin ont des « hélisurfaces responsables » sur leur territoire et sont couvertes par cet arrêté.

L'Association a rappelé que ces nuisances n'existaient pas avant 2019 et c'est pour soulager les communes de Ramatuelle et Gassin que nous avons ce trafic.

Le Président a rappelé que suite aux différentes interventions auprès du Sous-préfet l'ASSCV a été invité ainsi que la Commune à participer aux réunions de « l'Observatoire des hélicos ». Dans ce cadre elle a demandé la modification des vols sur le territoire de la Presqu'île du Golfe avec la suppression des hélisurfaces responsables localisées à l'intérieur du territoire (il faut savoir que c'est l'hélisurface de La Mort du Luc qui est la plus génératrice de nuisances sur la Commune).

*Depuis notre Assemblée Générale et Réunion publique d'information, il y a eu une réunion de l'Observatoire des hélicos le 15 octobre.*

*Le Sous-préfet avait demandé à la Communauté-de-Communes de se saisir du dossier et faire des propositions de projets pour solutionner ce problème.*

*La Comcom a désigné le Maire du Rayol Canadel (Vice-président de la Comcom) pour*

*faire émerger des projets qui supprimeront le survol du territoire intérieur du Golfe. Le Vice-président de la Comcom nous a présenté un état des lieux et quelques pistes de travail. Un essai d'atterrissage sur barge à St Tropez au droit du Pilon et un au Marines de Gogolin a été effectué le 27/10 pour analyser les effets sonores. Attendons les conclusions!*



## La multiplication des hélicoptères dans la Commune



Ancienne colonie



Villa Louise

### Le Président a fait un rappel concernant la Villa Louise

L'Association a constaté au mois de mai 2019 un défrichage sans autorisation dans une zone naturelle boisée. Elle a saisi le procureur de la République de Toulon en déposant une plainte pour une infraction dans un espace boisé classé (EBC) soutenue par l'Association Vivre dans la presqu'île de Saint Tropez (AVPIST) et l'Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature et de l'environnement-France Nature Environnement 83 (UDVN-FNE 83).

La réponse du procureur de la République de Draguignan en mars 2020 a été :

Je vous informe qu'après examen de cette procédure, les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que :

Les faits révélés ou dénoncés dans la procédure constituent bien une infraction mais le délai fixé par la loi pour pouvoir les juger est dépassé.

Au regard de ce « **sans suite** » les délais n'étant pas dépassés, elle a donc décidé de saisir le Doyen des juges d'instruction d'une plainte avec constitution de partie civile, seule façon de mettre en mouvement l'action publique.

Lors du lancement de la procédure cette aire aménagée n'avait pas encore eu d'utilisation.

Or, les croisiéristes ont constaté le fonctionnement de cet espace en hélicoptère à partir du 23 août cumulant plus de 7 jours de mouvements avec parfois 2 déposes par jour ce qui correspond à 4 mouvements.

Le collectif « S.HELICO LCV » a déposé une plainte pour nuisances sonores. Plainte qui a été transmise au Procureur de la République et au Préfet. L'ASSCV devrait être entendu pour cette plainte vu la procédure engagée. La vidéo au début de la réunion montre le niveau des nuisances sonores occasionnées par ces mouvements pour les riverains, mais également pour la faune.

L'Association avait déjà identifié en 2019 l'existence d'une hélicoptère dans la propriété de l'ancienne colonie, située sur la D93 route de Ramatuelle avant les Hauts de Gigaro.

Lors de la réunion publique de 2019 ce dossier avait été exposé en faisant observer au Maire que l'existence de cette hélicoptère était interdite par le règlement du PLU et l'ASSCV avait demandé au Maire d'intervenir pour faire respecter le règlement. Constat rien n'a bougé ?

Le Maire précise que ce n'est pas la Commune qui donne les autorisations aux propriétaires, mais le Préfet. Il a ensuite indiqué qu'il n'y avait pas eu de plainte des riverains pour cette hélicoptère!

L'Association fait remarquer que cet équipement est interdit dans le règlement du PLU et que c'est à la Commune d'intervenir ou alors ce n'est pas la peine d'avoir un règlement. Elle redemande à la Commune de verbaliser cette infraction.

L'ASSCV ne veut pas laisser se développer cette multiplication de nuisances et vivre les mêmes problèmes que connaissent certaines communes du golfe de St Tropez. Ce n'est pas son souhait surtout dans une commune qui affiche « La Croix Valmer une qualité de vie »!

Le Président a rappelé que l'Association se bat depuis plus de 50 ans (l'Association a été créée en juin 1953) pour conserver un cadre de vie agréable à La Croix Valmer. Cette nouvelle nuisance ne peut être acceptée dans une Commune qui fait partie du Parc National de Port Cros.

**Le Président conclut que l'ASSCV fera tout pour faire interdire le survol et la pose d'hélicoptères sur la Commune (autres que celles rendues nécessaires pour les besoins des services publics). Elle utilisera tous les moyens juridiques pour y arriver!**

*Fin de la réunion 20h30*

*Nota : Les interventions de la salle n'ont pu être intégrées dans ce compte rendu les interventions n'étant pas enregistrées.*



*Vous trouverez sur notre site [www.asscv.com](http://www.asscv.com) les dossiers présentés lors de ces réunions dès que possible.*